

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2018

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

1.1. Le Conseil d'administration au 31 décembre 2018

Président du Conseil d'administration :

Monsieur Jacques D'ESTAIS

Administrateurs :

Monsieur Jean-Marie BELLAFIORE

Monsieur Laurent DAVID

Madame Sylvie DAVID-CHINO

Madame Dominique FIABANE

Madame Sophie HELLER

Madame Virginie KORNILOFF

Madame Isabelle PERRET-NOTO

Monsieur Jean-François PFISTER

Monsieur Bruno SALMON ¹

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

Secrétaire du Conseil :

Monsieur Jean-François SIMON

Le Conseil d'administration du 22 mai 2018 a procédé à la nomination de M. Jacques d'ESTAIS en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 10 septembre 2018 a procédé à la cooptation de Mme Isabelle PERRET-NOTO en remplacement de Mme Franciska DECUYPERE, démissionnaire en date 25 juillet 2018 ; l'Assemblée générale du 28 janvier 2019 a ratifié cette nomination.

La composition du Conseil d'administration attachée au principe de parité homme-femme, est conforme à l'obligation de respecter une proportion d'au moins 40% d'administrateur de chaque sexe.

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par chaque mandataire social est détaillée en annexe 1 et les rémunérations perçues par les mandataires sociaux concernés par l'article L.225-102-1 du Code de commerce en annexe 2.

¹ M. SALMON n'a aucun contrat de travail avec une des entités du Groupe BNP Paribas, ce qui lui assure son indépendance économique vis-à-vis de BNP Paribas Personal Finance. Compte tenu de la détention directe et indirecte de la totalité des titres de capital de BNP Paribas Personal Finance par BNP Paribas SA, la présence d'un administrateur indépendant au Conseil d'administration satisfait au bon fonctionnement du Conseil.

1.2. La Direction générale au 31 décembre 2018

Directeur général :

Monsieur Laurent DAVID

Directeur général délégué :

Monsieur Jean-Marie BELLAFIORE

Monsieur Benoît CAVELIER

Monsieur Jany GEROMETTA

MM. CAVELIER et GEROMETTA ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux Délégués par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 mai 2018.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Les Directeurs généraux délégués sont investis des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Directeur général et les Directeurs généraux délégués ont été nommés, conformément à l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, Dirigeants Effectifs de BNP Paribas Personal Finance par le Conseil d'administration.

A titre interne, le règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur général et les Directeurs généraux délégués rendent compte des faits marquants de la vie de la Société ; le Directeur General doit également présenter pour accord préalable au Conseil d'administration :

- toutes les décisions ou opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et de modifier son périmètre d'activité,
- la création à l'étranger de toute succursale,
- toute décision d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à cent millions d'euros ou sa contre-valeur en monnaies étrangères, en particulier tout projet de prise ou de cession, totale ou partielle de participation,
- la constitution de toute sûreté sur les biens sociaux pour un montant supérieur à ce seuil,
- la titrisation d'encours de crédits dès lors que leur montant dépassera un milliard d'euros par opération, qu'il s'agisse d'opérations nouvelles ou du rechargement de fonds existants,
- les émissions de créances négociables d'un montant supérieur à un milliard d'euros par opération.

Il doit également rendre compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur aux limites détaillées ci-dessus.

2. CONDITIONS DE PREPARATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La préparation des Conseils d'administration s'effectue sous la direction du Président du Conseil d'administration qui organise les travaux de préparation, conformément à l'article L.225-51 du Code de commerce. Les Conseils d'administration de la société font l'objet de réunions préparatoires. Les participants à ces réunions appartiennent à la Direction générale, à la Direction financière, à la Direction juridique, à la Direction conformité et à la Direction des Risques.

Le Président du Conseil d'administration établit l'ordre du jour du Conseil d'administration et fixe des directives concernant la préparation des Conseils d'administration et les documents à élaborer,

directives suivies lors des réunions de préparation. Le Président du Conseil d'administration transmet l'ordre du jour aux administrateurs préalablement à la réunion.

Réunions préparatoires

Sur les directives du Président du Conseil d'administration, les réunions préparatoires consistent à :

- Valider les sujets à inscrire à l'ordre du jour du Conseil d'administration,
- Assurer en liaison avec les directions concernées la préparation de documents en vue de leur remise au Conseil,
- L'organisation générale de la réunion.

Elaboration des dossiers

La Direction Juridique assure la centralisation des documents et constitue à cet effet les dossiers présentés aux Conseils d'administration via une application électronique dédiée.

Comités CRD 4

Conformément aux articles L.511-89 et suivants du Code monétaire et financier, les établissements de crédit d'importance significative doivent mettre en place les comités spécialisés suivants :

- - le comité des risques,
- - le comité des rémunérations,
- - le comité des nominations.

A cet égard, il est rappelé que BNP Paribas Personal Finance remplit les critères des établissements d'importance significative tels que définis par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas Personal Finance a mis en place un Comité des nominations et un Comité des risques.

Comme l'y autorise la réglementation en vigueur, le Conseil d'administration a donné son autorisation afin que les fonctions dévolues au comité des rémunérations de BNP Paribas Personal Finance soient exercées par le comité des rémunérations de BNP Paribas au niveau de laquelle s'exerce la surveillance de l'ACPR sur base consolidée. Le Conseil d'administration de BNP Paribas a accepté cette délégation.

Comité d'audit

Conformément à la réglementation applicable, le Conseil d'administration de BNP Paribas Personal Finance a décidé de ne pas constituer de Comité d'audit et d'internaliser au sein du Conseil les missions dévolues audit Comité.

3. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires participent aux Assemblées Générales dans les conditions définies par la loi et les statuts de la Société ne prévoient pas de disposition particulière à cet égard.

4. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention réglementée telle que visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue durant l'exercice 2018.

Il est rappelé que, compte tenu de la nouvelle répartition du capital, l'ensemble des conventions précédemment conclues avec BNP Paribas et qui relevaient du régime des conventions réglementées, bénéficient dorénavant de l'exclusion des conventions mère-fille à 100 %, conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce.

5. INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La politique de rémunération des dirigeants est détaillée en annexe 3.

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires.

6. TABLEAU DES DELEGATIONS

Le tableau des délégations figure en annexe 4.

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de BNP Paribas Personal Finance

Président du Conseil d'administration

Monsieur Jacques d'ESTAIS

**Directeur Général Adjoint de BNP Paribas
Head of International Financial Services (IFS)**

(date de 1^{ère} nomination : 7 mars 2012 ; renouvelé le 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance – Président du Conseil d'administration depuis le 22 mai 2018 - Président du Comité des nominations de BNP Paribas Personal Finance - Membre du Comité des risques de BNP Paribas Personal Finance
- Représentant permanent de Klequatorze, Président du Conseil de surveillance de BNP Paribas Securities Services – Président du Comité des nominations, de gouvernance, d'éthique et de la RSE
- Administrateur de BNP Paribas Cardif – Président du Comité des nominations et des rémunérations – Président du Comité ALM et Gestion des Risques Assurance
- Président du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate
- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas Asset Management Holding – Membre du Comité des rémunérations.

A l'étranger :

- Administrateur de BNP Paribas Suisse (Suisse) – Membre du Comité d'audit - Membre du Comité des risques financiers, Membre du Comité des rémunérations
- Administrateur de TEB Holding (Turquie)
- Administrateur de Banc West Corp (Etats-Unis)
- Membre du Conseil de surveillance de Bank BGZ BNP Paribas (Pologne)

Directeur Général et administrateur

Monsieur Laurent DAVID

(date de 1^{ère} nomination : 12 mai 2014 ; renouvelé le 12 mai 2017 ; terme du mandat en cours : mai 2020)

En France :

- Directeur Général et Administrateur de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

- Vice-président du Conseil d'administration de Banco BNP Paribas Personal Finance (Portugal)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)
- Vice-Président du Conseil d'administration de Findomestic - Membre du Comité des rémunérations (Italie)

Directeur Général Délégué et administrateur

Monsieur Jean-Marie BELLAFFIORE

(date de 1^{ère} nomination : 12 juin 2015 ; renouvelé le 12 mai 2017 ; terme du mandat en cours : mai 2020)

En France :

- Directeur Général Délégué et Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
- Membre du Conseil de surveillance de Loisirs Finance
- Administrateur de United Partnership

A l'étranger :

- Représentant permanent de BNP Paribas Personal Finance, Administrateur de Cetelem Algérie
- Président du Conseil d'administration d'Alpha Credit (Belgique)

Directeurs Généraux Délégués

Monsieur Benoit CAVELIER

(date de 1^{ère} nomination : 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2020)

En France :

- Directeur Général Délégué de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance South Africa Ltd (Afrique du Sud)
- Membre du Conseil de surveillance de Von Essen Bank GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Union de Creditos Inmobiliarios SA (Espagne)
- Administrateur de Union de Creditos Inmobiliarios SA EFC (Espagne)
- Administrateur Indépendant de DIGIFI

Monsieur Jany GEROMETTA

(date de 1^{ère} nomination : 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2020)

En France :

- Directeur Général Délégué de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

- Président du Conseil d'administration de Banco Cetelem (Espagne)
- Président du Conseil d'administration de Findomestic Banca SPA (Italie) (nomination au 25 janvier 2019)
- Président du Conseil d'administration de Banco BNP Paribas Personal Finance SA (Portugal)
- Président du Conseil de surveillance de Magyar Cetelem Bank Zrt (Hongrie) (nomination au 4 mars 2019)

Administrateurs

Madame Sylvie DAVID-CHINO

**Responsable Conformité BNP Paribas - Périmètre
Opérationnel International Financial Services**

(date de 1^{ère} nomination : 24 mai 2016 ; renouvelée le 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance – Membre du Comité des Risques

A l'étranger :

- Administrateur de BNP Paribas Switzerland – Membre du Comité d'Audit (Suisse)

Madame Dominique FIABANE

Senior Advisor DG Domestic Markets – BNP Paribas

(date de 1^{ère} nomination : 14 septembre 2010 ; renouvelée le 17 mai 2017 ; terme du mandat en cours : mai 2020)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
- Administrateur de Crédit Logement
- Administrateur d'ARVAL Service Lease
- Membre du Conseil de surveillance de BNP Paribas Real Estate

Madame Sophie HELLER

Chief Operating Officer – Retail Banking

(date de 1^{ère} nomination : 11 septembre 2017 ; renouvelée le 22 mai 18 ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
- Administrateur d'Arval Service Lease
- Membre du Conseil de Surveillance de Financière des Paiements Electroniques
- Présidente d'Atelier Services
- Membre du Conseil de Surveillance de LYF SAS
- Administrateur de BNL

Madame Virginie KORNILOFF

**Directeur Général Adjoint de BNP Paribas Cardif
Responsable des marchés domestiques**

(date de 1^{ère} nomination : 24 mai 2016 ; renouvelée le 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
- Administrateur de Natio Assurance
- Présidente du Conseil d'administration de Cardif IARD
- Directeur général adjoint de BNP Paribas Cardif

- Directeur général adjoint de Cardif Assurance Vie
- Directeur général adjoint de Cardif-Assurances Risques Divers

A l'étranger :

- Présidente du Conseil d'Administration de Cardif Vita (Italie)
- Administrateur de Cardif Lux Vie (Luxembourg)
- Administrateur de Cargeas (Luxembourg)

Madame Isabelle PERRET-NOTO

Head of Legal (IFS)

(date de 1^{ère} nomination : 10 septembre 2018 ; non renouvelée à ce jour ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance

A l'étranger :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance South Africa Ltd – Membre du Comité des risques et d'audit (Afrique du Sud)
- Administrateur de Findomestic Banca Spa – Membre du Comité des nominations (Italie)

Monsieur Jean-François PFISTER

Head of the Risk for International Financial Services - BNP Paribas

(date de 1^{ère} nomination : 5 mai 2015 ; renouvelé le 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance
- Président du Comité des risques de BNP Paribas Personal Finance
- Administrateur de BNP Paribas Cardif – Membre du Comité ALM et Gestion des Risques Assurance

Monsieur Bruno SALMON

(date de 1^{ère} nomination : 29 octobre 2003 ; renouvelé le 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance - Membre du Comité des nominations
- Administrateur de VICAT - Membre du Comité des rémunérations
- Administrateur et Vice-Président d'ADIE (association)
- Administrateur de YELLOAN (SAS)

Monsieur Alain VAN GROENENDAEL

(date de 1^{ère} nomination : 12 mai 2009 ; renouvelé le 22 mai 2018 ; terme du mandat en cours : mai 2021)

En France :

- Administrateur de BNP Paribas Personal Finance - Membre du Comité des nominations
- Président Directeur Général d'Arval Service Lease (nomination au 1^{er} janvier 2019)

- Président d'Arval Fleet Services (nomination au 1^{er} janvier 2019)

A l'étranger :

- Administrateur de Arval UK Group Ltd (Royaume-Uni) (nomination au 1^{er} janvier 2019)
- Président du Conseil d'administration d'Arval Service Lease Italia Spa (Italie) (nomination au 18 janvier 2019)
- Président du Conseil d'administration d'Arval Service Lease SA Espana (Espagne)
- Administrateur de BNP Paribas Fleet Holding Ltd (Royaume-Uni) (nomination au 1^{er} janvier 2019)

Annexe 2

Rémunération et avantages versés aux mandataires sociaux
entrant dans le champ d'application de l'art L 225-102-1 du Code de commerce

Cette annexe est à votre disposition sur simple demande de votre part auprès de :

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Affaires Juridiques Centrales

143 rue Anatole France

92300 LEVALLOIS PERRET

Tel. : 33 1 46 39 92 68

Annexe 3

PRINCIPES DE REMUNERATION, ET POLITIQUE DE REMUNERATION DES COLLABORATEURS DONT LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES ONT UNE INCIDENCE SIGNIFICATIVE SUR LE PROFIL DE RISQUE DE L'ENTREPRISE

Cette annexe est à votre disposition sur simple demande de votre part auprès de :

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Affaires Juridiques Centrales

143 rue Anatole France

92300 LEVALLOIS PERRET

Tel. : 33 1 46 39 92 68

Annexe 4

**Tableau récapitulatif des délégations accordées par l'Assemblée Générale
Article L.225-100 du Code de commerce**

Date Assemblée	Contenu de la délégation	Durée	Utilisation au titre de l'exercice écoulé
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 Mai 2018	<p>L'Assemblée Générale, a délégué pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée sa compétence à l'effet de décider sur ses seules délibérations d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal maximum de 300 000 000 euros :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par l'émission d'actions nouvelles à libérer par des versements en espèces ou par compensation avec des créances, avec ou sans prime d'émission, dont la souscription sera réservée par préférence aux propriétaires d'actions anciennes qui auront le droit de souscrire les actions nouvelles tant à titre irréductible que réductible, - soit par voie d'incorporation au capital de tout ou partie des réserves ou primes alors existantes, à effectuer par distribution d'actions gratuites ou par élévation du nominal des actions existantes ; - soit par mise en œuvre simultanée de ces procédés ; <p>L'Assemblée Générale a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles émises dans le cadre de la délégation au profit de BNP PARIBAS SA et a délégué au Conseil d'Administration le soin d'arrêter le nombre d'actions à lui attribuer dans la limite d'un montant nominal de 300 000 000 euros pour l'ensemble des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation.</p> <p>L'Assemblée Générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou à ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il déterminera, en conformité avec les prescriptions statutaires et légales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fixer le nombre des actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance ou le montant dont le nominal des actions existantes sera augmenté et, dans ce dernier cas, arrêter la date à partir de laquelle cette élévation du nominal portera jouissance, - fixer, en cas d'émission d'actions contre libération en espèces, le prix d'émission ainsi que toutes dates, délais et conditions pour l'exercice de tous droits de souscription réservés par préférence aux propriétaires d'actions anciennes, recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ; répartir le solde de l'augmentation de capital si les souscriptions à quelque titre que ce soit, n'en ont pas absorbé la totalité, limiter éventuellement l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant de l'augmentation décidée, étant précisé que le Conseil d'Administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou certaines d'entre elles seulement ; - procéder par prélèvement sur les réserves et primes existantes, à la dotation de la réserve légale dans la limite de 10% du montant du capital ainsi augmenté, - apporter aux statuts toutes les modifications qui en résulteront. <p>D'une façon générale, décider et effectuer toutes opérations et formalités, et faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette ou ces augmentations de capital.</p> <p>La présente autorisation annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil lors de son assemblée du 17 mai 2017.</p>	18 mois	NEANT

